

République Française  
Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**

Séance publique ordinaire du

**MARDI 17 JUIN 2025**

**20 heures 30**

OBJET :

**17/06/2025 N°5**  
INFORMATIQUE : APPROBATION DE LA  
CONVENTION POUR LA MISE À  
DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT DE LA  
LOIRE DE LA SOLUTION « DETOXIO »  
PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE  
« SERENICITY » AU PROFIT DE LA  
COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 20 juin 2025

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

**Absent ayant donné mandat** : Franck POLLET à Chantal PAIRE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Isabelle MARIDET

**APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE DE LA SOLUTION « DETOXIO » PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE « SERENICITY » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE**

M. le Maire explique à l'assemblée que la cybercriminalité devient une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics.

Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées en représentant 20% des cibles.

Le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations, propose auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybercriminalité en lien avec la solution « Detoxio » de l'entreprise Serenicity.

L'objectif est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités territoriales.

À ce titre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybercriminalité au niveau départemental.

La présente convention fixe les conditions de mise à disposition de la solution « Detoxio » :

- Aucune collecte de données ne sera effectuée par le prestataire conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit pour une période de 3 années à compter de la date d'installation du boîtier.
- La commune se rendra disponible pour le suivi de cette expérimentation en participant à la réflexion collective et aux temps d'animation proposés par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

► **Approuve** la convention de mise à disposition de la solution « Detoxio » de l'entreprise Serenicity avec le Département de la Loire.

► **Autorise** M. le Maire à signer la convention et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité par 14 voix Pour et 1 Abstention (Laurette COLOMBET)

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le 20 JUIN 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.